

CONSEIL DE QUARTIER DE SAINTE PEZENNE

Direction de la Vie Citoyenne Service Participative

Relevé de conclusions du conseil de quartier du 12 avril 2007

Co-Présidents: Michel PAILLEY; Jean-Pierre GERVAIS.

Elus municipaux : GIRAUD Franck ; SAMOYAU Paul ; UZANU Valérie.

<u>Membres</u>: CAILLETON Pierre; GACHIGNARD Janine; GERMAIN Christophe; HERAUD Hervé; LARGEAU Jacques; LESTABLE Christine; MARTIN Patrick; MARTIN Patrick Pascal; MOREAU Sylvie;

ROI Claude; VINCK Maurice; VIOT Laurence.

Service Vie Participative et Mairie de quartier : Gérard LABORDERIE ; Sabrina ROUSSEAU.

Excusés: GAUTIER Jean-Claude; POUPIN Claude; RENOUX Joël.

Absents : BAUDIN Patrick ; DEMOUCHY Alain ; GIRARDEAU Gérard ; GOUPIL Florence ; MACAIRE

Jean-Marie; SIMON Sabine; SIONNEAU Olivier.

Public: 22 personnes

Ordre du jour :

- Approbation du relevé de conclusions du Conseil de Quartier du 15 février 2007.
- Projet Fresques : présenté par Valérie UZANU.
- Présentation des nouvelles dispositions de collecte des déchets ménagers : traitement des impasses, points de rapprochement et rappel des consignes de tri par la Direction « déchets ménagers » de la CAN.
- Vote de la participation du conseil de quartier à la première tranche du réaménagement de la rue du Coteau Saint Hubert (face Lycée Thomas Jean Main) : 35 000 €.
- Désignation d'un nouveau membre du bureau en remplacement de Gwenaël Le Guillou. Désignation d'un nouveau membre de « Couleurs Quartiers », à la demande de Jean-Pierre Gervais.
- Cahier des charges Place Henri Lambert : demande de démarrage de l'étude.
- Demande de rénovation du bâtiment au coin de la Place de la Résistance.
- Rapport des commissions.
- Questions et informations diverses

Démission: Chantal LEBRET; Jean-Claude ROY.

1/ Approbation du relevé de conclusions du 15 février 2007.

Le relevé de conclusions est approuvé à l'unanimité.

Janine Gachignard demande que soit rajouté à l'ordre du jour le point de l'étude d'un plan de circulation sur le quartier de Sainte-Pezenne.

Michel Pailley insiste sur le fait que l'ordre du jour est décidé par le bureau et le point sur la Route de Coulonges est prévu à l'Assemblée de quartier de juin.

2/ Projet Fresques

Présenté par Valérie UZANU, en charge du Conseil municipal des enfants.

I- Contexte

Le conseil municipal des enfants est régulièrement sollicité dans le cadre de l'anniversaire du label « Niort, ville des enfants » organisé en partenariat avec l'UNICEF.

La charte des droits de l'enfant est à l'honneur lors de cette manifestation, ses 9 principes et 52 articles étant illustrés sous forme d'expositions de dessins ou de présentation théâtrale.

Les jeunes élus ont souhaité que cette manifestation ne reste pas celle d'un jour et veulent donc la pérenniser en réalisant dans chacun des 9 quartiers de la ville une peinture murale associant un principe, sachant que le dernier principe stipule le respect de ladite charte.

Un commission s'est donc constituée début 2006 au sein du Conseil municipal enfants (CME) afin de définir les modalités de mise en œuvre de ce projet intitulé « un quartier, un principe, une fresque ».

II- Objectifs généraux

Dans ce contexte, et en concertation avec le groupe de travail « fresques » du CME, et les Conseils de Quartiers, le Ville de Niort souhaite mettre en œuvre une action, soutenue par l'UNICEF et organisée ainsi :

- chaque principe de la charte des droits de l'enfant fera l'objet d'une fresque murale dans chacun des 9 quartiers. La conception et la réalisation seront encadrées par un ou des artiste(s) lors d'ateliers mis en place dans les quartiers ; un $10^{\text{ème}}$ groupe sera constitué par les enfants du CME afin d'illustrer le premier principe. Soit un total de 10 fresques.
- un tirage au sort affectant un principe à un quartier a été réalisé lors de l'Assemblée plénière du conseil municipal enfants du 21 juin 2006.

Le principe retenu pour le quartier de Sainte-Pezenne : « Droit à l'expression ».

III- Les Conseils de Quartier

Interlocuteurs dans chacun des 9 quartiers, les conseils de quartiers sont consultés et sollicités, comme cela avait été annoncé à la Commission citoyenneté du 28 mars 2006.

Il pourront notamment:

- Etre force de propositions pour différents sites d'implantation de la fresque..

Le dossier de consultation donne liberté à l'artiste de créer une fresque de dimensions comprises entre 2X6m et 4X8m, réalisée sur un support et non directement sur le site. Les sites ou murs choisi devront obligatoirement être :

- Des structures municipales ou institutionnelles
- Des sites stratégiques visibles

Il est souhaitable de proposer plusieurs sites par quartier au comité de pilotage avant le 28 mai 2007.

- Etre un financeur car chaque quartier sera amené à voter le financement des fournitures et matériaux nécessaires à la création des fresques sur l'enveloppe allouée par la conseil municipal. Le montant ne dépassera pas 2 000 € par quartier.
- Désigner un représentant pour participer au comité de pilotage élargi qui choisira les sites d'implantation des fresques.

La Commission Bâtiment s'est réunie et propose 3 sites :

- Le mur de la Salle Omnisport, côté rue du Collège.
- Le mur de la Maison de quartier.
- Le mur de l'école Louis Aragon, côté parking.

Quelles classes y participent?

Réponse : les élèves des classes de CM1 et CM2 sur les 2 groupes scolaires. 12 élèves seront tirés au sort parmi ses 2 écoles.

Vote pour la réalisation de la Fresque : pour à l'unanimité

Vote pour le site, le mur de la Salle Omnisport : pour à l'unanimité.

3/ Présentation des nouvelles dispositions de collecte des déchets ménagers.

Présentée par Murielle JACQUES, Ingénieur de la Régie Déchets Ménagers.

Plan d'intervention :

- Traitement des impasses.
- Points de rapprochement.
- Consignes de tri.

Objectifs:

- Améliorer la sécurité du personnel et du public.
- Maîtriser les charges de fonctionnement du service déchets, et donc l'augmentation de la taxe.
- Augmenter la valorisation des déchets

I- Traitement des impasses

- Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail ceux du BTP!
- Accidents graves dans les impasses : manque de visibilité (conditions de travail et d'éclairages), difficultés pour manœuvrer avec les voitures en stationnement.
- En France, 6 ripeurs décèdent chaque année, dont la moitié dans les impasses.
- Point de regroupement des bacs en tête d'impasse quand la benne ne peut pas faire demi-tour dans l'impasse.
- Solution d'aménagement avec le service voirie de la Ville de Niort pour faire demi-tour dans de bonnes conditions de sécurité.
- Attention au stationnement dans les impasses.

II- Points de rapprochement

- Principe de rapprocher les conteneurs entre voisins au niveau des marquages au sol : la benne s'arrête moins souvent et les ripeurs descendent moins.
- Gain d'une ½ heure sur une tournée de 6 heures, gain de fatigue.
- Pré-marquage au sol définitif : la collecte ne s'effectue qu'au niveau des points.

III- Amélioration du tri

- Pour les bacs jaunes : respect du guide du tri. Objectif : diminution des refus au Centre de tri.
- Pour les fermentescibles : seulement 10% de FFOM au comptage, alors que beaucoup de déchets compostables partent malheureusement à l'enfouissement.
 - Coût enfouissement : 106 €/ tonne.
 - Coût compostage : 30 €/ tonne.

Les produits refusés au centre de tri de Bressuire :

- Des ordures ménagères : couches culottes, litières de chat...
- Des produits dangereux : seringues usagées.
- Des produits non recyclables : sacs plastiques, jouets en plastique, des papiers souillés, du polystyrène.
- 18 à 20% des tonnages collectés sélectivement retournent en décharge.

Quel coût pour une tonne refusée?

Transport du Vallon d'Arty à Bressuire : 21,08 €

+ tri au SVL : 178,02 € + enfouissement : 80,20 €

Le prix du transfert, transport et du traitement dans les centres de stockage de déchets ultimes : 106 €.

TOTAL : 173,30 € TTC la tonne. Recettes ventes de produits : 0 €

Combien d'impasses sont concernées sur le Quartier de Sainte-Pezenne?

Il y a 27 impasses concernées sur Sainte-Pezenne.

Quand?

Ce système sera fait dans les mois à venir sur l'ensemble de la Ville.

Comment la communication va-t-elle être faite auprès des habitants ?

Pour le moment, la Communauté d'Agglomération de Niort en est à la phase de lister les impasses concernées, d'informer les Conseils de Quartier et les Communes.

4/ <u>Vote de la participation du CQ à la première tranche des travaux du réaménagement de la rue du</u> <u>Coteau Saint Hubert.</u> (face Lycée Thomas Jean Main) : 35 000 €

Cette demande a été faite par le Proviseur du Lycée Thomas Jean Main. Il est démandé de sécuriser la sortie du Lycée. Les travaux devant le Collège François Rabelais ne se feront pas avant qu'il soit réhabilité.

- J. Gachignard propose qu'un cabinet fasse une étude sur l'ensemble du quartier, afin qu'il soit réalisé un plan de circulation.
- H. Héraud s'étonne que les services Techniques demandent au Conseil de Quartier de financer le projet du Coteau Saint Hubert. Il propose de combler les différentes carences dans un premier temps et est d'accord à ce qu'une étude soit faite dans sa globalité.
- F. Giraud informe que la Ville de Niort et la CAN ont bien pris conscience du dossier.
- P. Samoyau indique que le plan de circulation urbain est actuellement en cours. Il rappelle qu'il n'y aura pas de solution miracle en attendant le contournement Nord.
- J. P. Gervais rappelle que le projet du contournement Nord est sur 10 ans. Il propose de trouver en attendant des solutions paliatives
- J. Gachignard demande au Conseil de quartier de voter dans un premier temps l'étude global au lieu de l'aménagement de la rue du Coteau Saint Hubert.

Un conseiller demande s'il ne serait pas bon de reporter cette réflexion au 14 mai et combien cette opération coutrait-elle ?

- M. Pailley annonce que le groupe de travail se réunit le lundi 14 mai 2007, à 20h30 soit à la salle des Fêtes, la Maison des Associations ou au Presbytère.
- V. Uzanu rappelle que l'aménagement du Coteau Saint Hubert a pour principe de sécuriser les sorties du Collège et du Lycée.

Un conseiller demande les plans du projet.

Réponse : il y a déjà un plan de réalisé sur l'aménagement devant le Collège et le Lycée

Un conseiller a le sentiment qu'il n'y a pas de réel projet et qu'il n'y a pas de cohérence dans ce projet.

- G. Laborderie : pour répondre au problème de cohérence, le service voirie a traité l'ensemble de la cohérence de l'aménagement et a tenu compte de la futur restructuration du Collège François Rabelais.
- V. Uzanu demande s'il est possible de sécuriser au minimum la sortie du Lycée Thomas Jean Main, peut-être réaliser les travaux par tranche ?
- M. Pailley répond qu'il ne sera certainement pas possible de découper les aménagements.

Un conseiller suggère qu'il serait peut-être préférable de faire dans un premier temps l'inventaire des travaux prévus sur le planning 2007 avant de voter les 35 000 €.

Un conseiller : il ne faudrait pas rendre le Conseil de Quartier responsable des problèmes de sécurité si la demande a été faite après le vote du budget.

Vote: Pour: 2 / contre: 1 / abstention: 10

Cette discussion sera donc reportée à l'Assemblée de Juin 2007.

Un conseiller suggère d'inviter le proviseur du Lycée Thomas Jean Main à l'Assemblée de Quartier de Juin afin qu'il explique et plaide sa demande.

5/ Désignation d'un nouveau membre du bureau.

Désignation d'un nouveau membre de « Couleurs Quartiers ».

5.1- Désignation d'un nouveau membre du bureau en remplacement de G. Le Guillou.

Volontaire : C. Germain Vote : pour à l'unanimité

5.2- Désignation d'un nouveau membre de « Couleurs Quartiers » à la demande de J.P. Gervais.

Volontaire : L. Viot

Vote : pour à l'unanimité

6/ Cahier des charges place Henri Lambert.

Présenté par Christophe GERMAIN.

Par l'intermédiaire de la Mairie, 2 plans ont été récupérer auprès de l'architecte.

La commission voirie souhaiterait voter sa réalisation pour 2008.

G. Laborderie rappelle que les esquisses sont réalisées par l'architecte et que dans un premier temps il faut voter l'étude de faisabilité à hauteur de 5 000 €.

Vote: pour à l'unanimité

7/ Demande de rénovation du bâtiment au coin de la Place de la Résistance.

Présenté par Maurice VINCK

La commission Bâtiment s'est concertée et propose de solidifier les murs en sauvegardant les pierres apparentes et de rénover le portail.

La fenêtre doit-elle être bouchée ? la nature de la Charpente ? du sol ?

Pourquoi cette maison n'a-t-elle pas été démolie pendant les travaux de l'aménagement de la place ?

F. Giraud rappelle qu'il y a plusieurs associations sur le quartier et qu'elles ont du matériel à stocker.

En ce qui concerne l'état du bâtiment, l'électricité a été refaite à neuf en même temps que la Salle des Fêtes et la charpente est en bon état.

Néanmoins doit être refait : le sol car il est en terre battue et les ouvertures.

Qui est propriétaire de ce bâtiment ?

Réponse : ce bâtiment appartient à la Ville de Niort.

Vote pour la réhabilitation de ce bâtiment : pour : 15 / contre : 0 / abstention : 2.

8/ Rapport des commissions.

Commission Voirie: présentée par Jacques LARGEAU

• rue de la Verrerie : emplacement de l'arrêt de bus ?

Des cases de stationnement peuvent être supprimées pour l'arrêt de bus. Un plan est prévu par le service Voirie.

- rue de Telouze (côté riverains) : les véhicules sont stationnés sur les trottoirs et les piétons sont obligés de descendre du trottoir pour circuler.
- Le Centre Bourg : l'idée de faire circuler le bus en centre bourg a été abandonnée. La commission voirie a constaté qu'il était impossible qu'un bus passe de la Maison de Quartier à la rue du Moulin d'Ane afin que le bus puisse manoeuvrer puis tourner.

Commission Espaces verts : présentée par Christophe GERMAIN.

- Place Henri Lambert : demande sa réalisation en 2008. sera proposé au budget.
- Aire de jeux du Grand Feu : l'Aire de jeux devait en principe être ouverte pour les Vacances de Pâques.
- rues Elsa Triollet/ de la Grimpette : rencontre sur site le vendredi 11 mai à 16h30.
- Chemin de la Mariée : remise en état, réfection du chemin après suppression de la dérivation, en calcaire blanc.
- Le camion de Coquelonne : le Conseil de Quartier pourrait financer l'enlèvement du camion.

Réponse : ce n'est pas possible d'utiliser l'argent public pour l'enlèvement d'un bien privé sur une propriété privée.

Commission Bâtiment: présentée par Maurice VINCK.

• Aménagement de la Mairie de Quartier de Sainte-Pezenne.

Changer dans un premier temps les huisseries qui sont très vétustes, mettre en apparence la cheminée, conserver la porte de la Bibliothèque et refaire l'électricité qui n'est plus aux normes.

Réaliser l'extension de la Mairie avec le Bibliothèque sans supprimer les cloisons, conserver le patio, faire une porte d'entrée directe de la Bibliothèque sur le parking.

Le bar deviendrait une salle de lecture, l'Office serait des toilettes publics et la zone inoccupée, un bureau. Etude du réaménagement de la Mairie de Quartier

Vote: pour à l'unanimité.

9/ Questions et informations diverses.

• Route de Coulonges : le tourne à gauche vers la rue de Grange.

Il y a eu démenti de fait dans la Presse. Les modifications seront discutées lors de la réunion du 14 mai.

- La Boulangerie Sicard : M. Gendreau s'était engagé à rencontrer les propriétaires de la boulangerie car le stationnement et les sorties sont très dangereuses. Le panneau d'interdiction a été existant mais a été enlevé.
- rue du Dixième : passage piéton sur le plateau surrélevé.
- Les Ateliers Handicap : Obligation dans chaque ville de mettre aux normes d'accessibilité, l'ensemble des espaces publics (bâtiment, voirie, logements, transports...).

4 ateliers : - commission bâtiment publics

- commission circulation/ voirie
- commission accès aux activité/ loisirs
- commission logements

Dans chaque commission : un rapporteur + un suppléant.

Les volontaires doivent être très motivés.

A ce jour, pas de candidat.

• Visite des aménagements récents dans le quartier : vendredi 13 avril 2007 de 15h à 19h.

La visite s'effectuerait en bus dans lequel prendraient place les élus, techniciens et journalistes.

Un rendez-vous sur chaque site serait fixé aux conseillers de quartiers et partenaires.

A Sainte-Pezenne, la visite concernerait la rue du moulin d'Ane et la Place de la Résistance, la salle des fêtes, la Maison des Associations et la salle de Sports.

Rappel des dates du 1^{er} semestre 2007

Bureau : jeudi 24 mai 2007 à 18h30 à la Mairie de quartier

Assemblée de quartier : jeudi 14 juin 2007 à 20h30 à la salle des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

